

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE : ARCAMBAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Finances – Autres domaines de Compétences

Séance du 1^{er} juillet 2026, à 20 heures 30
Délibération n° : 2026//07/06

Objet : Décision modificative n° 4

Le 1^{er} juillet 2026, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jérôme DIETSCH, Maire.

Présents : Jérôme Dietsch Maire, René Destrel, Corinne Dupin, Adjoint, Victoria Abounnasr, Joana Alves, Pauline Duroy, Bruno Faure, Caroline Foucher, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec pouvoir : Virginie Prieur pouvoir à Hélène Thomas, Bruno Labarthe pouvoir à Christian Mignot.

Secrétaire de séance : Hélène Thomas

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer une DM afin de pouvoir annuler un titre de 2025 relatif au frais de scolarité que la Commune de Cieurac refuse de prendre en charge.

Il propose de voter la DM qui suit :

Crédits à ouvrir :

Compte	Montant
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	6 831.78 €

Crédits à réduire :

Compte	Montant
615221 –Bâtiments Publics	6 831.78 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à **11 voix Pour et 2 abstention**, la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme DIETSCH

